



Communiqué de la section LDH Paris 14/6

La Mairie du 6^{ème} vient de demander au préfet de Police de Paris, peu avant la fin de l'année 2011, de prendre un arrêté anti-mendicité sur la rue de Rennes et la rue de Sèvres en raison "d'une nouvelle forme d'activités délictueuses commises, pour la plupart, par des populations originaires d'Europe centrale instrumentalisées par des réseaux mafieux".

Ce sempiternel prétexte des soi-disant réseaux mafieux, est toujours bien commode. Il permet en effet de faire accepter, doucement, sans culpabilité, l'inacceptable. Et quand bien même, ces réseaux organisés existeraient-ils, en quoi cet arrêté va-t-il aider à les démanteler ? Permet-il d'aider ceux qui en sont les victimes ?

Bien évidemment pas !

La réalité est que s'il s'agit bien de ressortissants roumains ou bulgares, ceux-ci sont venus en France pour trouver des meilleures conditions de vie mais restent exclus du marché du travail et donc de toutes ressources pour subvenir à leur besoin en raison d'une décision du gouvernement Français de leur refuser, depuis leur intégration à l'Union Européenne, le droit au travail dans les mêmes conditions que les autres pays Européens.

La section LDH paris 14/6 s'insurge contre des procédés qui, sans résoudre les problèmes de fond, prennent en étau des populations dont la fragilité a déjà été ces dernières années aggravée par des politiques d'exclusion xénophobes.

Paris, le 11 janvier 2012

--